

Conseil communal



Ormont-Dessous

Le Sépey, le 24 février 2022

CONVOCATION

Séance du Conseil communal
du 23 mars 2022 à 20h00

Salle du Conseil communal, Le Sépey

1. Ouverture de la séance
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Communications du Bureau du Conseil communal
6. Préavis no 1/2022 : Réponse à la motion de M. Yvan Cheseaux
« *Transformer les jetons de présence des conseillers communaux en bons d'achat dans les commerces locaux* »
Responsable : Mme Claudine Fonjallaz
Membres : Mme Anne-Lise Meyer
M. Pascal Francfort
Suppléants : M. Philippe Borloz
Mme Géraldine Venker
7. Préavis no 2/2022 : Adoption du plan d'affectation « Baignade naturelle, Les Mosses »
et son règlement
Responsable : M. Louis-Philippe Oguey
Membres : Mme Jennifer Marrone
Mme Anne-Lise Oguey
Suppléants : M. Christian Mottier
M. Julien Rosat
8. Préavis no 3/2022 : Demande de crédit pour financer des travaux de réfection du
chemin des Terreaux, Les Mosses
Responsable : Mme Laurence Krebs
Membres : M. Benjamin Mottier
M. Silvan Perreten
Suppléants : M. Christopher Watts
Mme Stéphanie Chablaix

9. Préavis no 4/2022 : Approbation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles 2021
Responsable : M. Denis Noirjean
Membres : Mme Aurisia Irondelle
M. Jean-Pierre Vittoni
Suppléants : M. Stéphane Piguet
Mme Laure Nellen
10. Rapport de la commission de gestion
11. Prise en considération du postulat déposé le 14 janvier 2022 par M. Christopher Watts, Conseiller communal, demandant à la Municipalité de reconsidérer la réouverture de la remontée mécanique « Le Bébert » aux Mosses
12. Communications municipales
13. Divers et propositions individuelles

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le Président


Marc Chablaix



La Secrétaire


Deborah Borloz

Annexes procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021, avec annexes
 préavis nos 1, 2, 3 et 4/2022
 Postulat de M. Christopher Watts

NB

Les rapports de commission signés doivent impérativement être déposés en deux exemplaires au Greffe municipal au plus tard 48 heures avant la séance.

Les absences doivent être annoncées auprès du président (079 124 91 56) ou de la secrétaire (079 632 93 70).